



# Assemblée générale

Distr. générale  
29 août 2011  
Français  
Original : anglais

## Soixante-sixième session

Point 18 de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi et mise en œuvre des textes issus  
de la Conférence internationale de 2002  
sur le financement du développement  
et de la Conférence d'examen de 2008**

## **Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement**

### **Rapport du Secrétaire général\*\***

#### *Résumé*

En application de la résolution 65/145 de l'Assemblée générale, le présent rapport fournit une évaluation annuelle de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement. Il présente les faits récents en reprenant six domaines thématiques : la mobilisation des ressources financières intérieures pour le développement; la mobilisation des ressources internationales pour le développement de l'investissement étranger direct et autres flux privés; le commerce international, moteur du développement; le renforcement de la coopération financière et technique internationale pour le développement; la dette extérieure; et le traitement des questions systémiques et de cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux au service du développement. D'autres faits récents relatifs au renforcement du processus de suivi intergouvernemental du financement du développement sont présentés dans la section intitulée « Rester engagés ».

\* A/66/150.

\*\* Le présent rapport a été établi en consultation avec le personnel des principales parties prenantes institutionnelles associées au processus de financement du développement. Son contenu, cependant, engage la responsabilité du seul Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.



## I. Mobiliser les ressources financières intérieures pour le développement

1. Après être passé de 25 % à près de 31 % du PIB entre 2000 et 2007, le taux d'épargne moyen dans les pays à revenu faible ou intermédiaire est retombé à 28 % en 2009 avec la crise financière et économique. Toutefois, un certain nombre de pays en développement et de pays émergents ont été en mesure d'élargir la mobilisation des ressources intérieures malgré le repli provoqué par la crise récente. Cette situation a néanmoins été très variable d'une région en développement à l'autre. C'est ainsi, par exemple, que l'épargne intérieure a stagné en Afrique subsaharienne, tandis qu'elle augmentait modérément en Amérique latine et dans les Caraïbes et qu'elle faisait un bond en avant en Asie de l'Est et dans le Pacifique<sup>1</sup>.

2. Une amélioration soutenue de la mobilisation des ressources intérieures va de pair avec un redressement économique persistant. La croissance de la production mondiale devrait être de 3,3 % en 2011 et de 3,6 % en 2012, contre 3,9 % en 2010. Les pays en développement, en particulier les grandes puissances économiques émergentes, ont été les principaux moteurs de l'économie mondiale après la crise. En revanche, la croissance reste faible dans de nombreux pays développés<sup>2</sup>. Les perspectives de croissance des pays en développement suscitent toutefois diverses inquiétudes liées notamment aux risques d'entraînement des pays développés, de hausse de l'inflation interne, d'éventuelles bulles spéculatives intérieures alimentées par d'importants apports de capitaux, de déséquilibre des taux de change et de volatilité des cours des produits de base. Dans de nombreux pays en développement, les politiques macroéconomiques ont évolué vers un durcissement de la politique monétaire et fiscale et un relèvement des taux de change, souvent à la suite de la hausse des prix des produits de base, qui pourraient ralentir le rythme de la croissance.

3. Le financement de l'élimination de la pauvreté et la création de possibilités d'emploi, en particulier pour les groupes démographiques pauvres et défavorisés, constituent des objectifs importants des stratégies nationales de développement. Le Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement (Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, 20-22 septembre 2010) a constaté les progrès qui avaient été faits sur le chemin de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment sur le front de l'élimination de la pauvreté, malgré des revers et des inégalités dans les progrès accomplis, aussi bien à l'intérieur des pays en développement qu'entre ces pays<sup>3</sup>. Selon les projections, l'extrême pauvreté à travers le monde devrait être ramenée de 25,2 % de la population mondiale en 2005 à 14,4 % en 2015, l'Afrique subsaharienne (35,8 %) et l'Asie du Sud (22,4 %) enregistrant les taux de pauvreté les plus élevés en 2015<sup>4</sup>. La reprise amorcée de la crise économique mondiale restant fragile et inégale, le chômage à travers le monde reste élevé par rapport au niveau d'avant la crise. Le taux de chômage mondial atteignait 6,2 % en 2010, niveau nettement supérieur à celui de 5,6 % enregistré en 2007. De nombreux pays connaissent des problèmes de chômage spécifiques tels

---

<sup>1</sup> Banque mondiale, *World Development Indicators*.

<sup>2</sup> Nations Unies, *Situation et perspectives de l'économie mondiale à la mi-2011* (E/2011/113).

<sup>3</sup> Résolution 65/1 de l'Assemblée générale.

<sup>4</sup> Banque mondiale et Fonds monétaire international, *Global Monitoring Report 2011: Improving the Odds of Achieving the MDGs, Heterogeneity, Gaps, and Challenges*.

que la hausse du chômage de longue durée et un fort taux de chômage parmi les jeunes générations. En termes de politiques économiques, les pays qui ont de larges excédents commerciaux et de solides bases macroéconomiques devraient envisager de renforcer la demande intérieure afin de relancer l'emploi et la croissance<sup>5</sup>.

4. La mobilisation des ressources internes est un domaine qui se prête particulièrement bien à une prise en main par les pays concernés et à l'élaboration et l'application de politiques en harmonie avec les besoins nationaux. Contrairement au financement extérieur du développement, les principaux moteurs politiques et institutionnels, par exemple le régime fiscal, relèvent des gouvernements. Ceux-ci devraient donc faire une plus large place à la mobilisation des ressources intérieures dans leurs stratégies de développement.

5. La mise en place d'un secteur financier solide et doté d'une large base est indispensable pour une mobilisation et un drainage effectifs des ressources nationales vers des activités productives. Dans de nombreux pays en développement, la réforme du secteur financier continue de rencontrer des difficultés, notamment pour ce qui est du renforcement de la réglementation et des marchés financiers régionaux. Le crédit interne en faveur du secteur privé dans les pays à revenu faible et intermédiaire est toutefois passé de 49 % à près de 60 % du PIB entre 2000 et 2008, mais avec d'énormes différences entre les régions en développement<sup>6</sup>.

6. Au cours des dernières années, l'idée d'un accès universel aux services financiers a acquis une priorité accrue dans les programmes d'action. Cette idée part du principe que l'accès à une large gamme de services financiers pour les groupes pauvres et défavorisés de la population et pour les petites et moyennes entreprises est salutaire pour le développement et la mobilisation des ressources internes. Cette idée offre une approche plus intégrée que le microfinancement et englobe l'épargne, l'assurance et d'autres services spécialement adaptés aux emprunteurs et aux épargnants à faible revenu<sup>7</sup>. Les dirigeants du Groupe des Vingt (G-20), lors de leur sommet à Séoul, en novembre 2010, ont lancé le Partenariat mondial pour l'inclusion financière, en collaboration avec des pays extérieurs au G-20, l'ONU et d'autres parties prenantes internationales, pour exécuter le plan d'action sur l'inclusion financière.

7. Compte tenu de la nécessité de disposer d'investissements publics pour le processus de développement, la création de recettes publiques est un élément essentiel de la mobilisation des ressources internes. L'accroissement des recettes des pouvoirs publics demeure un problème majeur dans un certain nombre de pays en développement. Au cours de la récente crise financière, les recettes publiques dans les pays émergents et dans les pays en développement sont tombées<sup>8</sup> d'un niveau

<sup>5</sup> Bureau international du Travail, *Tendances mondiales de l'emploi 2011 : le défi d'une reprise de l'emploi; Surmonter la crise économique et financière mondiale : un Pacte mondial pour l'emploi*, 2011.

<sup>6</sup> Banque mondiale, *World Development Indicators*. Dans certains cas, les fluctuations du pourcentage du crédit interne sont l'expression de difficultés d'accès au financement extérieur.

<sup>7</sup> Nations Unies, *Construire des secteurs financiers accessibles à tous*, 2006; Représentant spécial du Secrétaire général pour l'inclusion financière au service du développement, Rapport annuel au Secrétaire général, septembre 2010.

<sup>8</sup> Pour un examen de l'impact de la crise économique mondiale sur les recettes fiscales des pays en développement, voir *l'Insurrection sociale globale, Rapport sur la situation sociale mondiale 2011* (ST/ESA/334).

moyen d'environ 29 % en 2007/08 à 27 % en 2010, essentiellement en raison du ralentissement de la croissance, contre un niveau moyen de 36 % dans les pays avancés<sup>9</sup>. Les politiques de promotion de la croissance sont déterminantes pour l'accroissement des recettes publiques. Les efforts de perception des impôts peuvent aussi s'accompagner de politiques fiscales et de régimes fiscaux modernisés, transparents et efficaces de nature à élargir l'assiette de l'impôt et à combattre l'évasion fiscale. Par conséquent, les pays en développement devraient intensifier leurs efforts de réforme de la fiscalité et de l'imposition. La coopération internationale en matière fiscale, et notamment les mécanismes institutionnels qui en font partie, devraient être encore renforcés<sup>10</sup>.

8. Des secteurs privés dynamiques sont les principaux moteurs de la croissance, de l'emploi, de l'investissement et de l'innovation. Les gouvernements devraient continuer à mettre en place des cadres réglementaires et politiques favorables aux activités productives privées. Un certain nombre de pays en développement ont amélioré la réglementation des affaires et la plupart d'entre eux ont joué un rôle de plus en plus actif dans la réforme de la réglementation<sup>11</sup>. Les politiques devraient plus particulièrement cibler les petites et moyennes entreprises pour créer des emplois productifs et renforcer les industries locales.

9. Les flux financiers illicites détournent des ressources qui pourraient être utilisées à des fins de développement<sup>12</sup>. Il demeure capital de prendre des mesures nationales et internationales efficaces pour lutter contre le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale. Le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale a redoublé d'efforts pour s'attaquer à l'évasion fiscale et encourager l'échange d'informations à ce sujet. Le Comité a également entrepris d'élaborer un manuel des prix de transfert destiné à fournir des directives aux pays en développement sur cette question.

10. La corruption fait obstacle à la mobilisation et à l'affectation des ressources internes. Il est indispensable de continuer à lutter contre la corruption à tous les niveaux, notamment par le biais de régimes juridiques et judiciaires efficaces et d'une plus grande transparence. La Convention des Nations Unies contre la corruption, qui est entrée en vigueur en décembre 2005 et compte à ce jour 152 parties, constitue un important instrument juridique international à cet égard.

11. À l'avenir, des ressources substantielles devront être mobilisées pour la transition vers une économie verte et pour la lutte contre les effets du changement climatique. On estime qu'environ 2 % du PIB mondial, soit 1,3 trillion de dollars, devraient être consacrés chaque année à des investissements dans la technologie verte<sup>13</sup>. Si des sources extérieures couvriraient une partie de ces besoins dans les pays

---

<sup>9</sup> FMI, base de données des Perspectives de l'économie mondiale, avril 2011, accessible à l'adresse [www.imf.org](http://www.imf.org).

<sup>10</sup> Le document E/2011/76 donne une vue d'ensemble des initiatives visant à renforcer la coopération internationale en matière fiscale, notamment le Dialogue fiscal international (initiative menée conjointement par la Banque mondiale, le FMI, l'OCDE et d'autres parties prenantes).

<sup>11</sup> Banque mondiale/Société financière internationale, *Doing Business 2011, Making a Difference for Entrepreneurs*.

<sup>12</sup> Voir le document d'analyse du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Illicit Financial Flows from the Least Developed Countries: 1990-2008*, mai 2011.

<sup>13</sup> Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), *Towards a Green Economy: Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication*, 2011.

en développement, des ajustements dans la création et l'allocation des investissements publics n'en seront pas moins nécessaires. Par ailleurs, dans de nombreux pays en développement, l'investissement dans la sécurité alimentaire et la réduction de la vulnérabilité aux chocs provoqués par les marchés mondiaux a un caractère prioritaire<sup>14</sup>.

## II. Mobilisation de ressources internationales pour le développement : investissements étrangers directs et autres flux de capitaux privés

12. Les flux de capitaux privés à destination des pays en développement ont nettement repris après le brusque repli enregistré pendant la récente crise financière et économique mondiale. On estime que les flux nets de capitaux privés vers les pays en développement sont passés d'environ 325 milliards de dollars en 2009 à quelque 392 milliards de dollars en 2010<sup>15</sup>. Le renforcement de la croissance et le relèvement des taux d'intérêt dans les pays en développement ont attiré les investisseurs, en particulier par comparaison avec la faiblesse des perspectives économiques et des taux d'intérêt dans un certain nombre de pays développés. Par ailleurs, les pays en développement présentent des caractéristiques de risque favorables, face aux problèmes persistants concernant le budget et la dette publique que connaissent quelques pays développés, spécialement en Europe.

13. Selon les estimations, l'investissement étranger direct, qui demeure un élément majeur des flux de capitaux privés vers les pays en développement, s'est chiffré à plus de 300 milliards de dollars en 2010<sup>16</sup>. Si ces investissements et d'autres flux de capitaux se concentrent dans certains pays en développement, une diversification accrue se fait jour. Les investissements en Afrique sont nettement plus élevés qu'il y a dix ans. Alors qu'une forte proportion de ces flux continue d'être dirigée vers le secteur des ressources naturelles et vers certains pays riches en produits de base, la région attire désormais des investissements dans l'agriculture<sup>17</sup> et dans de nouveaux secteurs de services. Depuis 2006, les flux de l'investissement étranger direct vers les pays les moins avancés ont dépassé l'aide publique au développement (APD) bilatérale. La répartition des flux de l'investissement étranger direct entre les pays les moins avancés demeure toutefois inégale, plus de 80 % de ces capitaux allant vers les pays d'Afrique riches en ressources<sup>18</sup>. En revanche, si une part nettement moindre de ces investissements est allée vers les pays les moins avancés en Asie, elle a eu tendance à aller vers des secteurs tels que les télécommunications et l'électricité<sup>19</sup>.

<sup>14</sup> *World Economic Situation and Prospects as of mid-2011*.

<sup>15</sup> FMI, base de données des Perspectives de l'économie mondiale, avril 2011.

<sup>16</sup> Ibid.

<sup>17</sup> Le risque que des investissements à grande échelle dans l'agriculture provoquent le déplacement de petits exploitants et de la production alimentaire locale, avec les effets préjudiciables que cela aurait sur l'emploi et l'environnement, suscite des inquiétudes.

<sup>18</sup> FMI, base de données des Perspectives de l'économie mondiale, avril 2011. Quatre pays essentiellement exportateurs de ressources naturelles – l'Angola, la Guinée équatoriale, le Soudan et la Zambie – ont reçu plus de la moitié de la totalité des investissements étrangers directs dans les pays les moins avancés.

<sup>19</sup> Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), *Foreign Direct Investment in LDCs: Lessons Learned from the Decade 2001-2010 and the Way Forward*, mai 2011.

14. L'impact des investissements étrangers directs sur le développement est généralement le plus prononcé lorsqu'ils créent des liens avec l'ensemble de l'économie locale. Ces investissements ont produit des liens positifs dans les pays d'Asie, mais ont en fait été plus limités en Afrique. Cela s'explique peut-être par la concentration de ces investissements dans un nombre limité de secteurs primaires en Afrique, sans beaucoup de liens avec le reste de l'économie, alors qu'ils étaient plus diversifiés en Asie<sup>20</sup>. Si, à long terme, des efforts doivent être faits pour diversifier les investissements en Afrique, il importe également de mettre en place des politiques et des règles appropriées afin de garantir que les investissements étrangers dans les industries extractives sont compatibles avec les objectifs plus larges du développement durable.

15. Alors que chaque pays est responsable de son régime fiscal, les décisions prises dans ce domaine, notamment dans le dessein d'attirer des investissements étrangers directs, peuvent avoir des effets préjudiciables sur d'autres pays. À cet égard, une coopération internationale plus large et plus solide demeure nécessaire, y compris dans les enceintes de l'ONU, afin de minimiser une concurrence fiscale pernicieuse et d'endiguer la perte de recettes fiscales qui en résulte, en particulier dans les pays riches en ressources.

16. Au cours des dernières années, les pays en développement et les pays en transition sont devenus des investisseurs de plus en plus importants et leur part dans l'ensemble des flux d'investissements étrangers directs est passée de 16 % en 2007 à environ 29 % en 2010<sup>21</sup>. Des pays tels que l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie et l'Inde sont devenus des investisseurs de plus en plus importants à l'étranger. Plus des deux tiers de leurs investissements ont été dirigés vers d'autres pays en développement et des pays en transition et leurs entreprises ont représenté une part croissante des investissements dans les pays les moins avancés<sup>22</sup>. Bien qu'en Afrique, les activités de ces investisseurs se soient concentrées principalement sur le secteur des ressources naturelles, on observe les signes d'une diversification dans des secteurs qui ont un plus fort impact sur le développement, comme les télécommunications, les services financiers, les infrastructures et le tourisme. D'une façon plus générale, les possibilités qu'offrent les investissements étrangers directs Sud-Sud en matière de liens et d'assimilation de technologie se trouvent amplifiées du fait que la technologie et les compétences des sociétés transnationales des pays en développement se rapprochent souvent plus de celles des entreprises des pays hôtes. Les décideurs devraient donc encourager les flux d'investissements Sud-Sud, en particulier ceux qui ont un impact positif sur le développement, par le biais d'une plus grande coopération Sud-Sud.

17. D'autres éléments des flux de capitaux privés vers les pays en développement, y compris les prêts bancaires et les investissements de portefeuille internationaux, ont poursuivi leur reprise après la crise. Une large part de l'augmentation des prêts transfrontières à destination des marchés émergents a été absorbée par les économies à croissance rapide, en particulier la Chine et l'Amérique latine, où le Brésil a été la destination d'une forte proportion des prêts bancaires internationaux.

---

<sup>20</sup> Ibid.

<sup>21</sup> CNUCED, *World Investment Report 2011*.

<sup>22</sup> CNUCED, *Global Investment Trends Monitor*, 27 avril 2011.

Les prêts bancaires transfrontières continuent néanmoins d'être plombés par les difficultés financières persistantes que connaissent les banques des pays avancés<sup>23</sup>.

18. Les investissements de portefeuille ont également repris au lendemain de la crise et ont été dirigés principalement vers les pays émergents à revenu intermédiaire, en particulier en Asie et en Amérique latine. Les prises de participation dans les pays en développement ont été particulièrement fortes en 2010 et les marchés boursiers de ces pays ont récupéré une grande partie du terrain perdu pendant la crise<sup>24</sup>. Les émissions d'actions ont atteint des niveaux records dans certains pays comme le Brésil et la Chine, et ont également été importantes dans d'autres pays émergents tels que la République de Corée et l'Inde. La reprise des investissements de portefeuille a également déclenché d'importantes émissions d'obligations d'entreprises privées dans un certain nombre de marchés émergents, en particulier en Amérique latine<sup>25</sup>.

19. Malgré sa contribution éventuelle au développement, l'envol des flux de capitaux étrangers pourrait rendre le secteur financier interne plus vulnérable et provoquer des bulles spéculatives. Par ailleurs, les flux de capitaux à court terme augmentent à un moment où les pressions inflationnistes se renforcent dans certains pays. Cela pourrait compliquer l'adoption de politiques destinées à enrayer l'inflation étant donné que le relèvement des taux d'intérêt pourrait contribuer à attirer plus de capitaux à court terme. Cette brusque poussée des apports de capitaux à court terme exerce aussi des pressions à la hausse sur les taux de change, ce qui risque de porter atteinte à la compétitivité à l'exportation de certains pays. Le fait que ces pays pourraient être vulnérables à de brusques inversions de ces flux de capitaux sous l'effet d'événements extérieurs suscite aussi des inquiétudes.

20. Les risques d'instabilité liés aux flux de capitaux ont conduit plusieurs pays émergents à prendre des mesures pour contrer les effets préjudiciables d'une montée soudaine des apports de capitaux à court terme. Malgré l'efficacité variable du contrôle des mouvements de capitaux, il importe que les pays aient une marge de manœuvre suffisante pour freiner les apports excessifs de capitaux à court terme conformément à l'article VI des Statuts du Fonds monétaire international. D'une manière plus générale, il conviendrait d'étudier aux niveaux national, régional et international les moyens d'atténuer le caractère procyclique des flux de capitaux privés, notamment en adoptant des règles et des instruments anticycliques et en exerçant un contrôle efficace sur toutes les sources de risques systémiques, y compris ceux associés aux fonds spéculatifs et aux instruments dérivés. Des régimes de change mieux conçus et fondés sur le principe de taux de change réels constants et viables pour tous les pays pourraient contribuer à freiner les mouvements de capitaux spéculatifs à court terme.

21. Selon les estimations, les chiffres officiels des envois de fonds des migrants à destination des pays en développement ont atteint un total de 325 milliards de dollars en 2010, ce qui représente une progression annuelle de 6 %, après un léger repli en 2009<sup>26</sup>. Si les principaux pays bénéficiaires de ces envois de fonds en 2010

<sup>23</sup> Banque des règlements internationaux (BRI), *Rapport trimestriel*, mars 2011.

<sup>24</sup> Banque mondiale, *Perspectives économiques mondiales*, Naviguer dans des eaux troubles, janvier 2011.

<sup>25</sup> FMI, *Global Financial Stability Report*, avril 2011.

<sup>26</sup> La valeur en monnaie locale est toutefois moindre en raison de la dépréciation du dollar des États-Unis.

ont été l'Inde, la Chine, le Mexique et les Philippines, ils n'en ont pas moins constitué une importante source de revenus pour les pays à faible revenu et ont représenté plus de 20 % du PIB dans un certain nombre d'entre eux<sup>27</sup>. La forte progression des envois de fonds au cours des dix dernières années s'explique par l'augmentation des migrations internationales et l'amélioration de la comptabilisation de ces envois. Elle met aussi en lumière le rôle de plus en plus important des diasporas comme sources de fonds extérieurs. Indépendamment des envois de fonds, les diasporas ont notamment contribué à financer des investissements par capitaux propres et à faciliter les investissements étrangers directs et les liens commerciaux. Des efforts renforcés devront être déployés par les pays d'accueil et les pays d'origine pour tirer parti des possibilités économiques qu'offrent les diasporas, par exemple en émettant des obligations à l'intention de la diaspora, en créant des conditions juridiques, statutaires et institutionnelles favorables et en réduisant les frais de transfert de fonds.

### III. Le commerce international comme moteur de développement

22. Après un recul marqué en 2009, le commerce mondial a progressé de près de 12 % en 2010 et devrait augmenter d'environ 7 % en 2011 et à nouveau en 2012<sup>28</sup>. Les pays en développement ont été à la tête de cette reprise, alors que le commerce des pays développés continue d'osciller au-dessous des niveaux atteints avant la crise. En conséquence, la part des pays en développement dans le commerce mondial est passée d'environ un tiers à plus de 40 % entre 2008 et 2010. Depuis le milieu de l'année 2010 toutefois, la croissance du commerce mondial a perdu de son élan et les perspectives à court terme sont assombries par un certain nombre de facteurs de risque tels que la hausse des prix des denrées alimentaires, de l'énergie et d'autres produits primaires, les niveaux élevés du chômage et les crises de la dette dans les pays développés.

23. Les incertitudes économiques ont déclenché une poussée de mesures protectionnistes. Les gouvernements des pays du G-20 ont dressé plus de barrières commerciales entre la mi-octobre 2010 et la fin avril 2011 que pendant les périodes précédentes depuis le début de la crise financière. En outre, les nouvelles mesures restreignant les importations qui ont été prises par les pays du G-20 entre octobre 2010 et avril 2011 ont doublé par rapport aux six mois précédents, frappant 0,6 % de l'ensemble de leurs importations<sup>29</sup>. Un renforcement des restrictions à l'exportation a encore augmenté la part du commerce mondial touchée par de nouvelles restrictions depuis le début de la crise.

24. La crise mondiale a détourné quelque peu l'attention des décideurs du Cycle de négociations multilatérales de Doha, que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) avait lancé il y a plus de dix ans. Dans le cadre de leurs efforts suivis pour parvenir à un texte équilibré, axé sur le développement et de large portée à l'issue de ce cycle de Doha, les membres de l'OMC devraient accorder une attention particulière aux questions clefs pour les pays en développement, en particulier celles

<sup>27</sup> Banque mondiale, *Outlook for Remittance Flows 2011-12*, Migration and Development Brief 13, 8 novembre 2010.

<sup>28</sup> *Situation et perspectives de l'économie mondiale à la mi-2011* (E/2011/113).

<sup>29</sup> OCDE/CNUCED, *Fifth Report on G-20 Investment Measures*, 24 mai 2011.

mentionnées dans le Consensus de Monterrey. Malgré plusieurs tentatives, toutefois, les progrès sur ces questions ont été lents, en particulier touchant l'agriculture, l'accès aux marchés non agricoles et les services ainsi que l'octroi d'un traitement spécial et préférentiel aux pays en développement.

25. Par ailleurs, les subventions agricoles, notamment celles touchant le riz, le sucre et le coton, continuent de faire peser des charges économiques sur les pays en développement. Globalement, l'appui des pays développés à la production agricole a augmenté pour la première fois en cinq ans en 2009 et il atteint désormais un total de 253 milliards de dollars<sup>30</sup>. Étonnamment, les formes de subventions qui faussaient le plus les échanges représentaient plus de la moitié de ces mesures<sup>31</sup>. Si le niveau et la structure des tarifs douaniers continuent de faire obstacle aux échanges dans de nombreux secteurs, les mesures non tarifaires se multiplient également. Des progrès seront donc encore nécessaires pour éviter que les règles, les normes et les méthodes d'essai et de certification ne constituent pas de obstacles inutiles aux échanges.

26. Faute d'avancées décisives dans les négociations commerciales multilatérales, les arrangements commerciaux régionaux, bilatéraux et plurilatéraux continuent de proliférer. Plus de la moitié du commerce mondial est soumis à de multiples arrangements préférentiels. Environ la moitié des accords commerciaux préférentiels actuellement en vigueur, soit près de 300 au total, ont pris effet depuis 2000. Bien que l'intégration régionale et le commerce bilatéral aient été des éléments décisifs dans le système commercial multilatéral, ils ont tendance à avoir un effet discriminatoire à l'égard d'autres partenaires commerciaux en battant en brèche le principe de la nation la plus favorisée. Qui plus est, des engagements plus contraignants et plus larges que ceux acceptés dans le cadre du régime commercial multilatéral de l'OMC n'ont pas permis à de nombreux pays en développement d'utiliser la marge d'action à leur disposition comme en témoigne l'important écart existant entre les droits consolidés de l'OMC et les droits appliqués dans ces pays<sup>32</sup>.

27. Malgré l'importance croissante des pays en développement dans le commerce mondial, la part des pays les moins avancés est restée constante, à 0,33 %, depuis l'adoption du Consensus de Monterrey, si le pétrole est exclu<sup>33</sup>. Le Sommet de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement a de nouveau lancé un appel en faveur d'un accès aux marchés en franchise de droits et hors quota pour les pays les moins avancés d'ici à 2015. S'il est vrai que la plupart des pays offrent des concessions à l'importation aux pays les moins avancés, la part des exportations de ces pays dans le commerce mondial qui est effectivement admise en franchise et hors quota sur les marchés ne dépasse parfois pas 50 %<sup>34</sup>. Les droits sur les importations en provenance des pays les moins avancés continuent de représenter presque autant que les économies réalisées sur les réductions obtenues au titre des préférences spéciales non réciproques accordées à ces pays<sup>35</sup>. Une plus grande attention accordée aux produits qui présentent un intérêt commercial pour les pays les moins avancés et des Règles d'origine simplifiées pourraient considérablement

<sup>30</sup> OCDE, *Politiques agricoles des pays de l'OCDE 2010*, p. 5.

<sup>31</sup> Ibid.

<sup>32</sup> CNUCED, *Les pays les moins avancés, rapport 2010*, p. 288.

<sup>33</sup> Ibid, p. 151.

<sup>34</sup> « An "Early Harvest" not so "early" after all », CNUCED, Synthèse n° 20/B, avril 2011.

<sup>35</sup> Centre du commerce international (ITC), « Market access, transparency and fairness in global trade-export impact for good 2010 ».

renforcer l'impact sur le développement de l'accès aux marchés en franchise et hors quota. Or, d'importantes mesures d'accès aux marchés pour les pays les moins avancés restent bloquées dans le cadre du Cycle de Doha, principalement pour des désaccords de principe sur d'autres questions entre pays développés et pays émergents.

28. Les pays les moins avancés ont demandé des « résultats rapides »<sup>36</sup> dans la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration ministérielle de l'OMC adoptée à Hong Kong concernant l'accès en franchise et hors quota pour tous les produits originaires des pays les moins avancés<sup>37</sup>. Parmi les éléments décisifs pour des résultats rapides figurent également une dérogation visant à accélérer les exportations de services par les pays les moins avancés, un traitement préférentiel et plus favorable aux services et aux fournisseurs de services de ces pays et l'élimination des mesures de soutien ayant des effets de distorsion des échanges pour le coton. Des efforts sont en cours pour réaliser cette première étape du Cycle de Doha à la Conférence ministérielle qui aura lieu à Genève en décembre 2011. Parallèlement, il importe de s'attaquer aux problèmes d'ajustement potentiels, étant donné que l'application de ces conditions à 100 % des produits de ces pays entraînera un effritement des préférences commerciales pour certains d'entre eux.

29. Les pays les moins avancés ont des capacités productives limitées, ce qui restreint leur aptitude à diversifier leur économie et les rend plus vulnérables aux chocs provoqués par l'envolée des prix au niveau international. Alors que les bourses de marchandises offrent la possibilité de réduire cette forme de volatilité en facilitant la découverte des prix et le transfert des risques, leur « financiarisation » croissante menace de compromettre leur valeur de couverture. Les investissements financiers ont provoqué des fluctuations des cours sans rapport avec la pénurie relative des produits de base. Par voie de conséquence, l'augmentation des coûts de transaction a rendu le coût des opérations de couverture inabordable pour de nombreux pays en développement.

30. Des mesures et des actions concertées seront nécessaires pour appuyer les efforts des pays les moins avancés visant à réduire leur dépendance à l'égard des produits de base, y compris en diversifiant leur base d'exportations, et à atténuer les effets délétères de la volatilité des cours des produits de base. Pour cela, il faudra notamment aider les pays en développement à accéder à des chaînes de production verticalement intégrées et à accroître la valeur ajoutée de leur participation aux chaînes de valeur mondiales.

31. Le total de l'aide au commerce atteignait 40,1 milliards de dollars en 2009<sup>38</sup>. Des mesures d'appui bien ciblées et placées sous le contrôle des pays eux-mêmes peuvent contribuer à développer des compétences et des structures commerciales et à favoriser la diversification de la production. Ces types de mesures d'appui au commerce stratégiquement intégrées présentent un intérêt particulier pour les pays les moins avancés, dont les exportations sont d'ordinaire peu diversifiées. L'aide ciblée sur des obstacles spécifiques, comme par exemple celle liée aux projets du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce relatifs au

---

<sup>36</sup> Voir la « Déclaration de Dar es-Salaam » adoptée à la sixième Réunion des ministres du commerce des PMA qui s'est tenue à Dar es-Salaam (Tanzanie) du 14 au 16 octobre 2009 (document de l'OMC WT/MIN(09)/2).

<sup>37</sup> Document de l'OMC WT/MIN(05)/DEC, décision 36 de l'annexe F).

<sup>38</sup> OMC/OCDE, *Aid for trade to the LDCs: Starting to show results*, 2011, p. 9.

renforcement des capacités dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la protection des végétaux et de la santé animale, peut aussi être particulièrement intéressante pour les pays les moins avancés.

32. La progression récente de l'aide au commerce en faveur des pays les moins avancés a été encourageante. Les engagements sont passés de 5,2 milliards de dollars en 2002 à 12,1 milliards de dollars en 2009. La répartition de l'aide au commerce demeure pourtant asymétrique, les deux tiers de cette aide allant à seulement 10 des pays les moins développés. À cet égard, dans le Programme d'action d'Istanbul de 2011 (A/CONF.219/3/Rev.1), les partenaires de développement ont été invités à mettre en œuvre en priorité une assistance technique et un renforcement des capacités efficaces en matière de commerce dans les pays les moins avancés, y compris en intensifiant le partage de l'aide aux pays les moins avancés entre l'appui au commerce et le soutien au Cadre intégré renforcé pour les pays les moins avancés. Compte tenu de la vulnérabilité économique des pays les moins avancés, les nouveaux engagements en faveur de l'aide pour le commerce de ces pays devraient être prévisibles, essentiellement financés par des dons et additionnels aux engagements existants au titre de l'APD. Des programmes de financement de l'aide devraient aussi être offerts afin de réduire les coûts de transaction et de garantir la stabilité pour les exportateurs.

#### **IV. Accroissement de la coopération internationale financière et technique en faveur du développement**

33. En dépit de l'augmentation des flux de l'aide fournie aux pays en développement, l'acheminement de l'aide n'a pas été à la hauteur des engagements. En 2010, le montant net de l'APD des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a atteint le niveau record de 129 milliards de dollars, soit 0,32 % du revenu national brut (RNB) des membres du CAD pris ensemble. Cela représente un énorme progrès par rapport au niveau de l'aide en 2001 (soit 53 milliards de dollars, ou encore 0,22 % du RNB)<sup>39</sup>. Le rapport net APD/RNB de nombreux grands donateurs demeure toutefois inférieur à l'objectif de 0,7 % fixé par l'Organisation des Nations Unies, alors que cinq pays (Danemark, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas et Suède) l'ont dépassé. L'accroissement de l'aide à travers le monde a également été inférieur de 21 milliards de dollars aux engagements pris par le Groupe des Huit au Sommet de Gleneagles en 2005, qui avait promis d'accroître cette aide de 50 milliards de dollars avant 2010<sup>40</sup>. Le Groupe des Huit n'a pas non plus rempli sa promesse d'augmenter de 25 milliards de dollars l'aide à l'Afrique (en prix constants de 2004). Les décaissements de l'aide à l'Afrique étant estimés à 46 milliards de dollars (ou 40 milliards de dollars en prix constants de 2004), le manque à gagner est projeté à 18 milliards de dollars (ou 15 milliards de dollars en prix constants de 2004)<sup>41</sup>. Dans le même temps, la coopération Sud-Sud est passée de 1,9 milliard de dollars en 2005 à 4,6 milliards de dollars en 2009<sup>42</sup>. Par ailleurs,

<sup>39</sup> Statistiques agrégées de l'aide de l'OCDE, « APD par donneur » (disponible à l'adresse <http://stats.oecd.org>).

<sup>40</sup> Nations Unies, *Objectifs du Millénaire pour le développement, Rapport de 2011*, chap. II.

<sup>41</sup> Ibid.

<sup>42</sup> Calcul basé sur les « Statistiques sur les apports de ressources aux pays en développement » de l'OCDE, 23 décembre 2010, tableau 33.

les deux tiers des donateurs membres du CAD participent désormais à une coopération triangulaire.

34. Entre 2000 et 2009, l'APD des pays membres du CAD aux pays les moins avancés est passée de 0,05 % (ou 12 milliards de dollars) du RNB cumulé à 0,10 % (ou 37 milliards de dollars)<sup>43</sup>. Ce niveau de l'APD demeure pourtant nettement inférieur à l'objectif de 0,15 à 0,20 % fixé pour 2015. En outre, si l'aide programmable par pays<sup>44</sup> fournie à la plupart des pays les moins avancés devrait, selon les projections, progresser au total de 3,1 milliards de dollars entre 2009 et 2012, 13 pays parmi les moins avancés devront faire face à une contraction de l'aide de l'ordre de 0,8 milliard de dollars, quasiment aucune progression n'étant projetée en 2012<sup>45</sup>. Le Sommet de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement a réitéré l'importance qu'il y avait à respecter tous les engagements et a encouragé tous les pays donateurs à établir des échéanciers pour atteindre leurs objectifs<sup>46</sup>. De la même manière, dans le Programme d'action d'Istanbul, les pays donateurs étaient invités à s'acquitter de leurs engagements en matière d'APD d'ici à 2015 et à envisager d'accroître encore les ressources allouées aux pays les moins avancés<sup>47</sup>.

35. Une large part de l'aide continue d'être destinée à l'infrastructure et aux services sociaux. En 2009, les engagements cumulés des pays membres du CAD en faveur de ce secteur ont représenté 43 % de l'ensemble de leurs engagements, contre 32 % en 2000<sup>48</sup>. L'aide aux secteurs productifs ne représentait que 8 % des engagements des pays donateurs membres du CAD en 2009<sup>49</sup>. Dans le Programme d'action d'Istanbul, les partenaires de développement sont invités à concentrer l'aide allouée aux pays les moins avancés sur le renforcement des capacités de production. En outre, afin d'améliorer la productivité et la viabilité agricoles dans les pays en développement, le Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement a insisté sur la nécessité de diriger une plus large part de l'aide vers l'agriculture.

36. La concentration de l'aide dans un petit nombre de pays en développement n'a pas varié au cours des dix dernières années, les 20 principaux bénéficiaires recevant 40 % du total de la moyenne annuelle de l'APD dans les années 1990-1999 et à nouveau dans les années 2000-2009<sup>50</sup>. Afin d'éviter une surconcentration, l'affectation de l'aide doit être encore améliorée en fonction des besoins et des vulnérabilités des bénéficiaires. Bien que certains des pays les moins avancés figurent parmi les 20 principaux bénéficiaires de l'aide, ils n'ont pas reçu une plus large part de l'APD que d'autres pays en développement.

<sup>43</sup> Ibid, tableau 31.

<sup>44</sup> C'est l'aide que chaque donateur peut programmer, pour chaque pays bénéficiaire, et que celui-ci peut donc dépenser de façon prévisible selon ses priorités.

<sup>45</sup> Forum de coopération pour le développement du Conseil économique et social, « Background study for the 2012 Development Cooperation Forum: Trends in international financial cooperation for LDCs », 29 avril 2011.

<sup>46</sup> Résolution 65/1 de l'Assemblée générale, par. 78 f).

<sup>47</sup> A/CONF.219/3/Rev.1, par. 116.2.

<sup>48</sup> Statistiques agrégées de l'aide de l'OCDE, « L'APD par secteur » (accessible à l'adresse <http://stats.oecd.org>).

<sup>49</sup> Ibid.

<sup>50</sup> OCDE, *Development aid at a glance, statistics by region: 1. Developing countries*, 2011 edition ([www.oecd.org/dataoecd/59/5/42139479.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/59/5/42139479.pdf)), tableau 1.2.9.

37. De nouveaux progrès ont été enregistrés pour ce qui est d'augmenter la part des subventions dans l'ensemble des engagements au titre de l'APD, cette part étant passée de 94 % en 1998-1999 à 96 % en 2008-2009. Les progrès ont cependant été plus lents dans les domaines de l'aide non liée, de la coordination des donateurs et de l'adéquation de l'appui financier dans les situations d'après conflit<sup>51</sup>. De la même manière, de nouveaux progrès s'imposent pour améliorer la prévisibilité de l'aide, notamment à moyen terme, et sa transparence<sup>52</sup>. Plus d'informations des donateurs sur leurs intentions concernant leurs engagements de dépenses sur plusieurs années contribueraient à permettre aux pays bénéficiaires de mieux planifier à l'avance. Une coordination et une harmonisation améliorées de l'aide permettraient d'éviter une aggravation de la fragmentation et du chevauchement des programmes des donateurs.

38. Il conviendrait de renforcer encore le suivi des engagements en matière de coopération pour le développement en améliorant le suivi et les mécanismes d'évaluation qui existent déjà au niveau mondial et en envisageant des modalités nouvelles, comme par exemple les examens critiques par des pairs. Le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement qui se tiendra à Busan (République de Corée) du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2011 et le Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social qui aura lieu en 2012 constitueront d'importantes occasions de réévaluer le programme concernant l'efficacité de l'aide.

39. Les flux de l'aide à destination de pays fragiles et touchés par un conflit ont été plus aléatoires que ceux destinés à d'autres pays, alors que ces pays ont plus besoin d'une aide soutenue et prévisible. La volatilité de l'aide au développement réduit son efficacité. Par ailleurs, les donateurs entreprennent souvent des projets à court terme en ayant recours à des systèmes parallèles aux institutions, et d'importantes occasions de renforcement des institutions sont ainsi manquées<sup>53</sup>. Dans la Déclaration de Dili, les représentants du g7+ se sont penchés sur ces problèmes et d'autres relatifs à la consolidation de la paix et au renforcement de l'État et ont invité la communauté internationale à améliorer les modalités d'acheminement de l'aide afin de garantir le passage à un acheminement piloté par les pays partenaires et transitant par les systèmes nationaux<sup>54</sup>.

40. Selon les estimations, des mécanismes de financement novateurs ont produit 37 milliards de dollars de recettes pour le changement climatique et l'environnement, dont l'essentiel provenait de l'échange d'émissions de carbone. Compte tenu de l'énormité des besoins de financement des pays en développement dans ces secteurs, ces initiatives devraient être étudiées plus avant, et au besoin élargies. Par ailleurs, il importe de veiller à ce que les pays les moins avancés, qui ont des niveaux d'émission relativement faibles, ne soient pas exclus de ces mécanismes<sup>55</sup>. Étant donné que ces apports financiers et ces investissements proviennent essentiellement de sources privées, ils sont considérés comme venant

<sup>51</sup> Nations Unies, *Objectifs du Millénaire pour le développement, Rapport de 2011*, chap. II.

<sup>52</sup> Voir également l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

<sup>53</sup> Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2011 : Conflits, sécurité et développement*.

<sup>54</sup> « Déclaration de Dili : une nouvelle vision de la consolidation de la paix et du renforcement de l'État », 10 avril 2010.

<sup>55</sup> Banque mondiale, *Carbon Finance at the World Bank, 10 years of Experience in Carbon Finance: Insights from working with the Kyoto mechanisms*, 2010.

s'ajouter à l'APD existante<sup>56</sup>. Cependant, l'étendue de l'aide « additionnelle » fournie par des financements innovants est beaucoup plus faible dans d'autres secteurs. Dans le secteur de la santé publique, par exemple, où l'on compte le plus grand nombre de mécanismes opérationnels, sur les 5,5 milliards de dollars levés grâce à certains de ces mécanismes entre 2002 et 2010, un montant de 0,2 milliard de dollars seulement est considéré comme « additionnel » à l'APD, selon les statistiques de l'OCDE<sup>57</sup>.

41. Le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement a récemment conclu qu'une taxe sur les transactions financières en plusieurs devises collectée centralement serait le mécanisme le plus approprié pour financer les biens collectifs mondiaux en permettant de dégager entre 25 et 34 milliards de dollars par an (si le taux de cette taxe était de 0,005 %)<sup>58</sup>. La levée de taxes sur les transactions financières a également été examinée par le Groupe de travail consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le financement de la lutte contre le changement climatique comme l'un des mécanismes possibles qui permettraient de financer les engagements souscrits dans l'Accord de Copenhague<sup>59</sup>. L'étape suivante consisterait à définir les modalités appropriées pour la gestion de ces ressources. Consciente du potentiel qu'offrent les mécanismes innovants de financement, l'Assemblée générale a décidé de convoquer une réunion distincte de la Deuxième Commission au cours de sa soixante-sixième session afin d'examiner la question des mécanismes innovants de financement du développement<sup>60</sup>.

## V. Dette extérieure

42. Les indicateurs de la dette se sont améliorés dans de nombreux pays en développement en 2010, malgré une progression de 8 % de la dette nominale extérieure due à une reprise de la croissance et des exportations<sup>61</sup>. Le rapport entre la dette extérieure et le PIB est tombé de 23,7 % en 2009 à 21,6 % en 2010. Les estimations du ratio entre le service de la dette extérieure et les exportations de biens et de services pour 2010 laissent également apparaître un retour aux niveaux d'avant la crise pour toutes les catégories de revenus, soit 6,5 % dans les pays à faible revenu, 19 % dans les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) et 35 % dans les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure)<sup>62</sup>. On observe toutefois d'énormes divergences entre les régions et les pays. C'est ainsi que les niveaux de la dette ont continué de se détériorer dans les Caraïbes, où les ratios du service de la dette ont atteint 17,3 % en 2010, contre 11,5 % en 2006, alors qu'en Asie du Sud, ils se sont maintenus autour de la moyenne de 19,4 % observée en

<sup>56</sup> OCDE, Groupe de travail sur les statistiques, « Mapping of some important innovative finance for development mechanisms » (document de l'OCDE DCD/DAC/STAT/RD(2011)1/RD1), 7 février 2011.

<sup>57</sup> Ibid.

<sup>58</sup> Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement, *Globalizing Solidarity: the Case for Financial Levies, Report of the Committee of Experts to the Taskforce on International Financial Transactions for Development*, Paris, 2010.

<sup>59</sup> Nations Unies, *Rapport du Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le financement de la lutte contre le changement climatique*, 5 novembre 2010.

<sup>60</sup> Résolution 65/146 de l'Assemblée générale.

<sup>61</sup> FMI, *Perspectives économiques mondiales, avril 2011*, tableau B22.

<sup>62</sup> FMI, base de données des Perspectives économiques mondiales, avril 2011, disponible à l'adresse [www.imf.org](http://www.imf.org).

2008-2009, contre 16,7 % en 2007. En Océanie, la progression de la dette a légèrement dépassé celle des exportations<sup>63</sup>. Par ailleurs, toutes régions confondues, 20 pays sont fortement menacés ou se trouvent déjà dans une situation de surendettement<sup>64</sup>.

43. L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, de même que l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, avaient permis de réduire la dette de 36 pays pauvres très endettés devant faire l'objet d'une décision ultérieurement<sup>65</sup> de plus de 80 % à la fin de 2010<sup>66</sup>. Entre 1999 et 2010, les versements cumulés au titre du service de la dette des 36 pays pauvres très endettés devant faire l'objet d'une décision ultérieurement ont été ramenés de 18 à 3 % des exportations et la valeur actuelle du ratio entre la dette et le PIB est tombée de 114 % à 19 %. Une partie de la marge budgétaire créée par l'allègement du fardeau de la dette a permis d'augmenter les dépenses consacrées à la réduction de la pauvreté. Selon les projections, ces dépenses seraient passées de 44 % des recettes nationales en 2001 à 57 % en 2010<sup>67</sup>.

44. L'accroissement des dépenses publiques et l'effritement des recettes provoqué par la crise mondiale ont creusé les déficits budgétaires – comblés en partie par la majoration de la dette intérieure – qui ont atteint 3,7 % du PIB dans les pays à faible revenu et 4,5 % dans les pays à revenu intermédiaire en 2009. En raison de la reprise économique cependant, ces déficits budgétaires ont légèrement baissé en 2010 pour se situer à 3,6 % et 3,7 % dans les pays à faible revenu et dans les pays à revenu intermédiaire respectivement. Les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure n'ont pas encore retrouvé le niveau excédentaire qui était le leur jusqu'en 2008, avec un déficit de 3 % du PIB en 2010, contre un excédent de 1 % en 2006-2008.

45. Le fort ratio entre la dette publique et le PIB observé dans de nombreux pays en développement peut être une source de préoccupation, en particulier pour les pays vulnérables aux événements extérieurs. Soixante pays avaient un ratio entre la dette publique et le PIB qui dépassait 40 % en 2010 (17 pays à faible revenu, 22 pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et 21 pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure)<sup>68</sup>. Afin de mieux évaluer les incidences de niveaux aussi élevés de la dette publique, les facteurs de vulnérabilité devront être encore améliorés et englober d'autres facteurs qui y sont étroitement liés, comme par exemple la composition et la structure des échéances de la dette, l'objectif des emprunts, le niveau des taux d'intérêt, l'inflation, les perspectives de croissance et les risques de chocs extérieurs.

46. Les répercussions de la crise de la dette en Europe et d'autres facteurs de risque, par exemple la volatilité des prix de l'énergie et des denrées alimentaires et

<sup>63</sup> Ibid. Des divergences existent entre les bases de données de la Banque mondiale et celles du FMI.

<sup>64</sup> FMI, « Liste des pays à faible revenu ayant un niveau d'endettement tolérable et pouvant bénéficier de la Facilité élargie de crédit au 4 août 2011 » ([www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/dsalist.pdf](http://www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/dsalist.pdf)).

<sup>65</sup> Le nombre de pays bénéficiaires de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale est de 32 si l'on exclut 4 pays provisoirement classés parmi les pays pauvres très endettés.

<sup>66</sup> Banque mondiale, « HIPC At-A-Glance Guide (Spring 2011) ».

<sup>67</sup> Association internationale du développement et FMI, « HIPC Initiative and MDRI – Status of Implementation », 14 septembre 2010.

<sup>68</sup> Selon la base de données des Perspectives économiques mondiales du FMI, avril 2011.

l'instabilité des taux de change, pourraient sensiblement modifier les chances de soutenabilité de la dette dans bon nombre de pays en développement et émergents. Les perspectives de croissance économique dans les pays développés, et par conséquent la demande mondiale, subiront probablement aussi le contrecoup de la réduction de l'effet de levier de dettes publiques et privées substantielles dans ces pays, ce qui ne manquera pas d'influer sur les perspectives des pays en développement par le biais de l'économie réelle. En Europe, les gouvernements ont réagi en renflouant les pays menacés de faillite avec des fonds publics et il y a également eu quelques prises de participation du secteur privé. La perte de confiance du secteur privé qui a suivi fait apparaître les difficultés et l'efficacité limitée d'une gestion de la crise sans un ensemble bien défini de principes et de procédures. L'absence d'un mécanisme efficace de restructuration de la dette souveraine rend la solution des problèmes liés à la dette difficile et coûteuse. Les aspects pratiques du renforcement de l'architecture financière en vue de la restructuration de la dette pourraient être examinés à l'ONU, avec la participation de toutes les parties prenantes des secteurs public et privé.

47. Les apports de capitaux liés à la dette dans les pays émergents et dans les pays en développement ont augmenté en 2010 et ont atteint 373 milliards de dollars, après la brusque baisse enregistrée en 2008-09. Les emprunts aux banques, et plus particulièrement aux créanciers privés, sont repartis après la forte baisse observée en 2008-09, tandis que les emprunts à moyen et à long terme auprès de créanciers publics sont tombés de 48 % des apports de capitaux liés à la dette en 2009 à 16 %, soit un niveau comparable au niveau de 16 % enregistré en 2008<sup>69</sup>.

48. La part des gouvernements créanciers membres du Club de Paris dans le montant total de la dette est devenue relativement modeste en raison de l'augmentation des emprunts auprès de créanciers multilatéraux, du secteur privé et de marchés émergents ainsi que d'opérations antérieures de réduction de la dette menées par le Club de Paris. Les prêteurs du Club de Paris ont pris en charge 20 % et 13 % de la dette des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire en 2009, mais seulement 2 % de celle des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure<sup>70</sup>. Étant donné que les flux en provenance de créanciers qui ne sont pas membres du Club de Paris sont en augmentation, de nouvelles modalités pourraient être nécessaires pour traiter des problèmes d'endettement dans les pays émergents et dans les pays en développement à l'égard de créanciers qui ne font pas partie du Club de Paris.

49. En outre, l'importance croissante de l'endettement privé dans l'ensemble de la dette extérieure pose de nouveaux problèmes pour le Club de Paris, qui exige que ses débiteurs obtiennent un traitement comparable d'autres créanciers, y compris de créanciers privés. Les principes juridiques en vertu desquels les créanciers privés et publics non membres du Club de Paris accorderaient un traitement comparable à celui des membres du Club de Paris manquent de force et ne sont pas contraignants. Des problèmes se posent également au sujet de la transparence et de l'efficacité du processus, notamment pour ce qui est de la conciliation des données sur la dette et du taux d'intérêt utilisé pour le rééchelonnement de la dette. Il existe peut-être aussi un conflit d'intérêts entre le rôle du FMI dans la restructuration de la dette publique

<sup>69</sup> FMI, *Perspectives économiques mondiales-avril 2011*, tableau B18.

<sup>70</sup> Site Web du Club de Paris ([www.clubdeparis.org](http://www.clubdeparis.org)) et FMI, *Perspectives économiques mondiales-avril 2011*.

et son rôle dans l'évaluation du déficit de financement que le Club de Paris est appelé à combler.

50. Les principaux instruments de détection de la soutenabilité de la dette – le cadre commun de soutenabilité de la dette pour les pays à faible revenu de la Banque mondiale et du FMI et l'Analyse du niveau d'endettement tolérable du FMI pour les pays ayant accès aux marchés internationaux – sont en cours de révision. À cet égard, il est indispensable de tenir compte, pour évaluer la soutenabilité de la dette, de l'ensemble de la structure du passif de la dette publique et privée, intérieure et extérieure, et notamment du passif éventuel dans le secteur financier. D'autres mesures devraient être prises afin d'améliorer la disponibilité et la fiabilité des données sur ces éléments du passif dans le cadre des procédures d'établissement des rapports. Des problèmes d'endettement surgissent souvent à la suite de catastrophes naturelles, d'instabilité financière internationale et autres chocs exogènes, et cela malgré des politiques saines et une bonne gestion de la dette. Les vulnérabilités structurelles aux chocs peuvent donc être aussi importantes que la qualité des orientations politiques et des institutions, qui sont les principaux critères pris en compte dans les cadres de soutenabilité de la dette actuellement appliqués par la Banque mondiale et le FMI. De nouveaux travaux techniques interinstitutions pourraient utilement contribuer à améliorer le travail d'analyse et l'efficacité de ces mécanismes.

## **VI. Règlements des problèmes systémiques : renforcement de la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux d'appui au développement**

51. La communauté internationale a poursuivi ses efforts en vue de réformer le système monétaire et financier international dans les domaines clefs de la réglementation et du contrôle financier, de la surveillance multilatérale et de la coordination des politiques macroéconomiques, de la dette souveraine, d'un dispositif de sécurité financière mondiale et du système de réserves internationales<sup>71</sup>. La question de la stabilité financière internationale est de plus en plus souvent envisagée dans le contexte de la réforme des mécanismes de la gouvernance économique mondiale. Il s'agit de permettre à la communauté internationale de confronter des risques à l'échelle mondiale d'une manière plus cohérente, efficace et coopérante.

52. Les institutions de Bretton Woods ont agi pour améliorer leurs structures de gouvernance. La deuxième phase de la réforme de la gouvernance de la Banque mondiale, qui a été approuvée en avril 2010, prévoit une redistribution des voix au profit des pays en développement et des pays en transition, en vue de réaliser, avec le temps, une répartition plus équitable des voix. La réforme de 2008 des quotes-parts et de la répartition des voix au FMI est entrée en vigueur le 3 mars 2011. En décembre 2010, le Conseil des gouverneurs du FMI a approuvé une réforme des quotes-parts et de la gouvernance dans le cadre de la quatorzième révision générale des quotes-parts. Ces réformes, qui doivent encore être ratifiées afin de pouvoir prendre effet avant les réunions annuelles de 2012, auront pour effet de doubler les

---

<sup>71</sup> A/66/167.

quotes-parts des pays membres, de redistribuer plus de 6 % des quotes-parts au profit des pays en développement, sans diminution des quotes-parts et du nombre de voix des pays les plus pauvres, et de faciliter le passage à un conseil d'administration plus représentatif. Un examen de la formule actuelle des quotas aura lieu en janvier 2013. Parallèlement à la pleine application des réformes convenues, il importe de continuer à s'intéresser aux questions de gouvernance, notamment pour améliorer la structure de la gouvernance de ces institutions, renforcer la diversité dans la direction et le personnel et introduire des procédures de sélection des hauts dirigeants qui soient ouvertes, transparentes et reposent sur le mérite.

53. En réponse à la crise financière, un certain nombre d'initiatives internationales sont à l'étude pour réformer la réglementation financière. Les principaux domaines prioritaires en sont la mise en œuvre du Cadre réglementaire international du secteur bancaire (Bâle III)<sup>72</sup>, ensemble de mesures nouvelles visant les institutions financières systématiquement importantes et de règles appropriées pour le système bancaire parallèle. Il est essentiel d'appliquer les nouvelles règles d'une manière cohérente dans le monde entier et avec la volonté de favoriser le développement et de dissuader les États de s'arroger des avantages compétitifs dans le cadre de la réforme. En dehors de la réforme de la réglementation, il conviendrait de relever le niveau de la coopération internationale dans le contrôle financier, car les risques systémiques potentiels sont un phénomène transfrontière.

54. Il est entendu que le FMI doit s'intéresser davantage, dans ses activités de surveillance, aux problèmes du secteur financier ainsi qu'aux ramifications des politiques, notamment celles des pays systématiquement importants et des centres financiers, et aux liens transfrontières. Afin de renforcer son rôle mondial de surveillance, le FMI a entrepris une analyse pilote des retombées des politiques suivies par les cinq principales puissances économiques. Il a également été décidé que le FMI établirait un nouveau rapport de synthèse sur la surveillance multilatérale qui comprendra une analyse des effets d'entraînement potentiels et s'appuiera sur un large ensemble d'informations. Le renforcement de la cohérence et de la coordination internationales afin d'améliorer la stabilité financière et la durabilité de la croissance mondiale devrait devenir un objectif central de l'action menée par le FMI.

55. Il est admis que la coordination des politiques économiques au sein du G-20 pendant la crise a permis d'éviter une récession plus grave encore et de poser les bases de la reprise. Au lendemain de la crise, il est essentiel de maintenir, de renforcer et d'institutionnaliser la coordination de la politique macroéconomique sur le plan multilatéral pour garantir la fermeté de la reprise. Toutefois, le forum informel du G-20, d'où sont exclus la vaste majorité des États Membres de l'ONU, doit acquérir une plus grande légitimité, notamment en tissant des liens institutionnels plus solides avec les États non membres et les organismes de portée universelle comme l'ONU. Des procédures plus claires s'imposent pour garantir la complémentarité des efforts du G-20, de l'ONU et des organisations multilatérales.

56. Pour parvenir à une croissance plus durable et plus équilibrée, il faudra également une coordination étroite des décisions de politique macroéconomique et

---

<sup>72</sup> Le fait que Bâle III pourrait avoir des effets préjudiciables sur le commerce et le financement du développement suscite des inquiétudes.

d'autres secteurs relevant d'une gouvernance mondiale, notamment ceux liés au système commercial multilatéral, à l'aide, à la dette, aux migrations et au changement climatique. Aucun mécanisme n'existe, à l'heure actuelle, pour assurer cette coordination et sa mise en place pourrait être envisagée.

57. Au lendemain de la crise financière, la question de l'instabilité des flux de capitaux vers les pays émergents a pris une importance centrale sur la scène politique. Le débat a surtout porté sur la question de savoir comment réagir à des afflux de capitaux potentiellement déstabilisateurs et quels instruments choisir à cet effet. Les mesures macroéconomiques et prudentielles, de même que le contrôle des mouvements de capitaux, sont au nombre des autres mesures possibles. Les mesures de contrôle des mouvements de capitaux peuvent cependant avoir des répercussions multilatérales. Par conséquent, dans le domaine de la mondialisation financière, il conviendrait peut-être d'arrêter des principes internationalement convenus concernant la gestion des mouvements transfrontières de capitaux.

58. Le FMI travaille à l'élaboration d'un régime qui aiderait les pays à absorber des afflux massifs de capitaux<sup>73</sup>. L'objectif de ce régime serait d'évaluer les options possibles pour la gestion des mouvements de capitaux et de déterminer les circonstances les plus appropriées pour l'application de ces mesures. Les conseils sur les politiques et la coopération portant sur la régulation des mouvements de capitaux doivent concerner à la fois les pays bénéficiaires et les pays d'origine.

59. L'alourdissement de la dette publique dans les pays développés est de plus en plus analysé comme une cause majeure d'instabilité du système financier mondial. Pour y remédier, il faut assurer la viabilité budgétaire à moyen terme sans déstabiliser les marchés financiers. Ces efforts devraient être coordonnés au niveau international et intervenir au bon moment afin de ne pas enrayer les perspectives de reprise. On a également proposé de mettre au point un régime international de restructuration de la dette souveraine.

60. Le dispositif mondial de sécurité financière a été renforcé durant la récente crise et pendant les mois qui ont suivi. Les facilités de crédit du FMI en particulier ont été améliorées, par exemple en modifiant la Ligne de crédit modulable qui existait déjà et en ouvrant une nouvelle Ligne de crédit préventive. Les ressources dont dispose le FMI pour ses opérations de prêt ont augmenté de façon très appréciable, avec notamment la décision de doubler les ressources du FMI au titre des quotes-parts pour les porter à environ 750 milliards de dollars, décision qui doit encore être ratifiée, et les accords d'emprunt avec les pays membres et les banques centrales. Malgré ces initiatives, il demeure possible d'améliorer encore la fourniture multilatérale de liquidités. La création d'un mécanisme multilatéral de financement durant les crises systémiques devrait continuer à être envisagée. Une étroite coopération avec les mécanismes régionaux et sous-régionaux est un élément important dans le renforcement du dispositif de sécurité financière mondiale.

61. Il est désormais largement admis qu'il faut étudier diverses réformes possibles du système monétaire international. Malgré une certaine diversification, la plus grande partie des réserves internationales notifiées sont toujours libellées en dollars

---

<sup>73</sup> FMI, « Recent Experiences in Managing Capital Inflows – Cross-Cutting Themes and Possible Policy Framework », 14 février 2011; IMF Staff Discussion Note, « Managing Capital Inflows: What Tools to Use? », 5 avril 2011.

des États-Unis<sup>74</sup>. Pour atténuer les défauts d'un système de réserves reposant sur une monnaie nationale, on a notamment proposé de renforcer le rôle des droits de tirage spéciaux (DTS). Le FMI étudie actuellement le rôle des DTS comme instrument de réserve<sup>75</sup>. Les DTS en circulation actuellement ne représentant que moins de 4 % des réserves mondiales, leur rôle est très limité. Le renforcement de ce rôle comme instrument de réserve sera donc vraisemblablement un processus graduel, se développant au cours des années à venir, vers un système alliant une utilisation accrue de DTS et de tout un ensemble d'instruments de réserve d'origine nationale. Les progrès sur cette voie nécessiteront un certain nombre de mesures pour améliorer l'acceptation, l'offre et l'utilisation des DTS. Cela pourrait aussi nécessiter l'élargissement du panier de monnaies entrant dans le calcul des DTS afin de les rendre plus représentatifs, notamment grâce à l'inclusion des monnaies des marchés émergents.

## VII. Rester engagés

62. La réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement s'est tenue à New York, les 10 et 11 mars 2011, sur le thème général « Cohérence, coordination et coopération en matière de financement du développement ». La réunion s'articulait autour de quatre débats sur les thèmes suivants : a) suite donnée aux textes issus du Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement : mise en place d'un partenariat mondial pour le développement, notamment pour faire face aux nouveaux défis et aux nouveaux enjeux; b) rôle du système des Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale; c) appui financier aux efforts de développement des pays les moins avancés : financement du développement (y compris les mécanismes innovants), aide pour le commerce et allègement de la dette; et d) appui financier aux efforts de développement des pays à revenu intermédiaire : coopération au service du développement, commerce, mouvements de capitaux, marge de manœuvre nationale et système de réserves. Les délibérations de cette réunion ont fait l'objet d'un résumé du Président (A/66/75-E/2011/87).

63. Afin d'engager la préparation du cinquième Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement, qui aura lieu à New York les 7 et 8 décembre 2011, le Bureau de financement du développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a convoqué à New York, les 15 et 16 novembre 2010, une réunion d'un groupe d'experts sur le thème de la coopération régionale au service du financement du développement, qui a étudié les possibilités qu'offrent les formes existantes et novatrices de coopération régionale pour promouvoir le financement du développement et la coopération macroéconomique. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a organisé un forum régional sur le thème du financement au service du développement : mobiliser des ressources pour la transformation économique en Afrique à Addis-

<sup>74</sup> La proportion représentée par les dollars des États-Unis dans les réserves mondiales de devises, telle qu'elle est publiée par le FMI, a diminué d'environ 10 points de pourcentage au cours des 10 dernières années pour se situer à un peu plus de 60 % (IMF, Currency Composition of Official Exchange Reserves (base de données COFER).

<sup>75</sup> FMI, « L'amélioration de la stabilité monétaire internationale – un rôle pour les DTS? », 7 janvier 2011.

Abeba, du 18 au 20 mai 2011, afin de recenser les mécanismes qui renforceront l'aptitude des pays africains à mobiliser plus de ressources internes et externes au service du développement. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a tenu son huitième Forum Asie-Pacifique des entreprises sur le thème « Comment relever les défis et saisir les chances qui se présentent » à Bangkok (Thaïlande), les 25 et 26 juillet 2011, pour débattre des nouvelles possibilités d'échanges et d'investissements et promouvoir la coopération et le dialogue entre les secteurs public et privé. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a organisé une consultation régionale sur le financement du développement à Santiago, les 10 et 11 août 2011, pour dresser le bilan des nouveaux besoins et des nouveaux atouts des pays à revenu intermédiaire dans la nouvelle conjoncture économique mondiale et pour étudier les mécanismes de financement innovants ainsi que les nouveaux arrangements et formes de coopération dans la région.

La session de fond de 2011 du Conseil économique et social, au titre du point 6 a) de l'ordre du jour (Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement), a donné lieu à des tables rondes sur les thèmes « Gouvernance économique mondiale et développement : renforcer la cohérence et l'homogénéité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux » et « L'après-Istanbul : appui financier aux efforts de développement des pays les moins avancés, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire ». Le Conseil a également adopté une série de résolutions sur des questions liées au financement du développement, et notamment a) « Surmonter la crise financière et économique mondiale : un Pacte mondial pour l'emploi »; b) « Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement »; c) « Suite donnée au Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement : constitution éventuelle d'un groupe spécial d'experts »; et d) « Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale ». Pour plus d'informations, aller à l'adresse [www.un.org/esa/ffd](http://www.un.org/esa/ffd).